



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1) L'équipement

- Hébergement :

Les locations de nos chalets et mobil-homes se font sur 2 ou 3 nuits minimum selon la période. Pour nos cabanes, la location se fait à la nuitée, sans durée de séjour minimum requise. Nos locatifs peuvent accueillir de 2 personnes (1 chambre), jusqu'à 8 personnes (4 chambres). Pour raisons de sécurité et d'assurance, **il est interdit de dépasser le nombre d'occupants prévus dans chaque locatif.**

Pour toutes nos locations, l'horaire d'arrivée est fixée à partir de 17h, et l'horaire de départ est fixé au plus tard à 10h. Un inventaire générique ainsi que le règlement d'utilisation de tous nos chalets, mobil-homes et cabanes sont transmis au client au moment de sa réservation. Chaque locatif dispose au minimum d'une place de parking.

- Emplacement camping Individuel et Groupe

Des emplacements spacieux (de 100m à 300m²) et semi ombrageux, un contact privilégié avec la nature vous permettra de passer des vacances au calme dans la forêt et à 200m du lac.

La location se fait à la nuitée. Tous nos emplacements sont équipés de borne électrique 10A avec prises européennes. Munissez-vous d'un adaptateur (prise européenne/prise française). Location possible sur place à 3€ par séjour ou bien disponible en vente pour 10€.

- Salle :

La salle peut accueillir 90 personnes maximum. Elle est équipée de : vaisselle, tables et chaises, un coin cuisine avec 2 frigos/congérateurs, 2 micro-ondes, 1 four, 1 plaque de cuisson 4 feux gaz, 2 éviers ainsi qu'un espace bar avec 2 frigos et un évier et des WC. La location de la salle se fait à la journée, à partir de 8h le matin, jusqu'à 8h le lendemain matin au plus tard. L'inventaire détaillé ainsi que le règlement d'utilisation sont transmis au client au moment de sa réservation.

2) Tarifs

Nos prix comprennent : la location d'un hébergement et/ou d'un emplacement camping et /ou de la salle. Ils peuvent varier en fonction des dates de séjour. Pour les emplacements camping, si le client qui souhaite s'absenter pendant quelques jours, il pourra laisser son matériel sur son emplacement, sous réserve de l'accord du Camping et du paiement d'une redevance appelé « garage mort »,

Ne sont pas compris : la taxe de séjour (pour les personnes de 18 ans et +), les suppléments tels que certaines activités, les locations diverses : boulangerie, adaptateur électrique, forfait ménage, location de frigo, ...

3) Réservation

- Hébergement :

Toute réservation de location d'hébergement Mobil-home, chalet et cabane sera effective et ne pourra être confirmée qu'à réception d'un acompte de 35% (hors frais de dossier). Le solde de votre séjour devra être réglé 30 jours avant votre arrivée.

- Emplacement camping individuel et groupe :

La réservation peut être faite à l'avance sous réserve du versement d'un acompte de 35%, le solde pourra être réglé le jour de votre arrivée. La réservation peut être effectuée également sur place à votre arrivée sur le camping en fonction des emplacements disponibles, avec le règlement de l'intégralité du séjour.

Pour les groupes représentés par une collectivité (Marie, Etablis. Publics divers, ...), certaines modalités de règlement pourront être établies.

- Salle :

Toute réservation de location de la salle sera effective et ne pourra être confirmée qu'à réception d'un acompte de 35% (hors frais de dossier). Le solde devra être réglé 30 jours avant votre arrivée.

Pour toutes nos locations, en contrepartie du versement de ce solde, le Camping du Lac de la Tricherie s'engage de manière ferme et définitive à mettre le bien loué à disposition du client et à rembourser le client en cas d'annulation justifiée par un cas de force majeure.

A réception de votre règlement du solde, nous vous ferons parvenir un mail, ou un courrier, qui sera à présenter à votre arrivée. En l'absence du règlement de ce solde dans les délais précités, la location sera considérée comme annulée d'office et toutes sommes versées resteront acquises au camping.

4) Caution

- Hébergement :

A l'arrivée, une caution de 300€ (en carte bancaire ou en chèque) pour les Chalets et Mobil-Home et de 100€ pour les cabanes, sera demandée en garantie. Cette caution sera restituée le jour du départ, après un état des lieux avec un représentant du camping, sous réserve d'un logement propre et en bon état. A défaut, des frais de ménage pourront être retenus sur la caution sur la base de 40 € de l'heure.

- Emplacement camping Individuel et Groupe :

Il n'y a pas de caution sauf dans le cas où vous louez un adaptateur de prise électrique (caution de 10 €).

- Salle :

Une caution de 700€ vous sera demandée à la remise des clés. Le locataire s'engage à respecter le règlement affiché dans la salle et à rendre les équipements dans un état équivalent à celui qu'il avait trouvé en arrivant. Tout manquement à ces obligations entraînera la retenue du dépôt de garantie pour dédommagement. Des frais de nettoyage peuvent être retenus sur le dépôt de garantie à hauteur du préjudice si celui-ci s'avère être insuffisant, sur la base de 40 € de l'heure.

5) Taxe de séjour

Pour toutes nos locations d'hébergement et d'emplacement camping (Individuel et Groupe), la taxe de séjour (au 01.01.2021) est de 0.65€ par nuit et par personne de 18 ans. Elle est à régler sur place à votre arrivée.

6) Les animaux

Pour la clientèle individuelle, certains animaux de compagnie sont acceptés dans le camping et sous certaines conditions. Ils doivent être déclarés par le client au moment de la réservation au plus tard. Si le camping constate la présence d'un ou plusieurs animaux non déclarés, le jour d'arrivée du client ou pendant son séjour, le gérant du Camping se réserve le droit de refuser ou d'expulser le client dans la journée sans aucune indemnité. En cas d'acceptation de l'animal par le Camping, le client devra régler un supplément (tarif à la journée) dès la réservation.

7) Les visiteurs

Les clients qui souhaitent recevoir des visiteurs sur le camping doivent en faire la déclaration au préalable à l'accueil. En cas d'accord du camping, le client devra s'acquitter d'une redevance pour chacun de ses invités. Ceux-ci devront laisser leur véhicule sur le parking devant l'accueil du camping.

8) Nuisances sonores

Nous souhaitons informer la clientèle qui souhaite faire une réservation (ou qui viennent de le faire), que dans le cadre du « savoir vivre ensemble » propre à l'esprit du camping, qu'il est interdit de faire du bruit (musique, discussions, ...) qui pourraient gêner les autres clients sur les emplacements voisins.

9) Modification ou Annulation de dossier

A réception de l'acompte de confirmation, toute location est définitive et nominative. Toute modification au contrat devra être signalée au préalable et, ne sera possible qu'après accord du camping. Toute annulation de séjour ne donnera lieu à aucun remboursement.

Pour les emplacements camping groupe, des modifications pourront être acceptées sans frais, 30 jours au plus tard avant l'arrivée du groupe, dans la mesure où elles ne dépassent pas 25% de l'effectif à la hausse ou à la baisse. Au-delà de 25%, le dossier ne sera pas modifié et les sommes indiquées resteront dues (Cette limite de 25% s'applique seulement au mois de juillet).

10) Assurance (pour la salle uniquement)

Vous devrez avoir une assurance de responsabilité civile, pour couvrir les éventuels dommages que vous pouvez causer à nos équipements.

11) Assurance annulation (facultatif).

Vous pouvez souscrire notre assurance annulation qui s'élève à 3% du total du séjour (hors frais de dossier et taxe de séjour). Celle-ci est à régler à la réservation. Les modalités de remboursement sont appliquées conformément aux clauses dudit contrat. Celui-ci est transmis au client au moment de sa réservation.

12) Tribunal compétent

En cas de litige, le tribunal compétent sera celui de la Roche sur Yon.